

**Séance du 2 juillet 2019**

**Délibération n° 2019/200**

**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE  
NOUVEAU CENTRE-BUS DU RESEAU DE VELIZY-  
VILLACOUBLAY**

Le conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L. 3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n° 2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Île-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959, de transport régulier routier de voyageurs ;
- VU** le contrat de type 2 conclu entre le STIF et l'entreprise Keolis Vélizy pour l'exploitation du réseau de Vélizy-Villacoublay en date du 01 janvier 2010 et ses avenants ;
- VU** la convention de financement entre le STIF et Kéolis Vélizy pour le financement du nouveau Centre-Bus du réseau Vélizy-Villacoublay notifiée le 30 octobre 2015 ;
- VU** le rapport n°2019/194 à 198 et 200 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 27 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** Approuve l'avenant à la convention de financement du nouveau Centre-Bus du réseau Vélizy-Villacoublay pour un montant global modifié de 5 207 059 € hors taxes en euros courants.

**ARTICLE 2 :** Autorise le Directeur général à signer cet avenant et à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

**ARTICLE 3** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du syndicat des transports d'Île-de-France



Valérie PECRESSE